

# *Procès-verbal du Conseil Municipal*

## *Séance du 12 février 2019*

L'an deux mil dix-neuf, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✘ Date de convocation du Conseil municipal : 7 février 2019.

■ ÉTAIENT PRÉSENTS : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme RIVEAULT, M. ROY, Mme BERNARD, Mme ALLAIN, M. GAUTHIER, Mme BILLY Mme JOSQUIN, M. TALBOT, M. DEHAY, M. FUSEAU, M. AUBER.

■ ABSENTS EXCUSÉS : Mme DUCHEZ, Mme PLOYEZ, M. VOYER, Mme ROTUREAU.

■ PROCURATIONS :

↳ Jérôme VOYER à Jean-Paul ROY

↳ Séverine ROTUREAU à Christophe MATHE

Nombre de Conseillers :    ➡ en exercice : 17    ➡ présents : 13    ➡ votants : 15

✘ Madame Martine ALLAIN a été élue secrétaire de séance.

---

*L'ordre du jour comprend 5 points.*

✚ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées :

**N° 2019-002**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX FRAIS D'UTILISATION DES STADES PAR LES COLLEGIENS DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE L'EPS**

**Le Maire de la Ville de Saint-Varent,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T. ;

### **DÉCIDE**

1) D'accepter à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction une fois, la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres relative à la participation du Département aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive.

2) La contribution est basée sur un taux horaire de 9,25 € pour 376 heures d'utilisation, soit un montant total de 3 478 €. Elle fera l'objet d'un avenant si besoin, au vu de l'évolution du nombre d'heures d'utilisation, pour chaque collègue. Cette recette sera perçue à l'article 7473 : « Département».

3) D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 6 février 2019.

Reçu en Préfecture

le 07-02-2019

**CONTRAT DE LOCATION BATTERIE**  
**VOITURE RENAULT ZOE**

**Le Maire de la Ville de Saint-Varent,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T. ;

**DÉCIDE**

1) D'accepter le contrat de location de la batterie concernant le véhicule RENAULT ZOE avec la société DIAC LOCATION, d'un montant mensuel de 61,12 €TTC soit un montant annuel de 733,44 €TTC. Cette location prend effet à compter du 15 décembre 2018.

Cette dépense sera réglée à l'article 6135 : «Locations mobilières».

2) D'informer le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 11 février 2019.

Reçu en Préfecture  
le 11-02-2019

**1)**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE**  
**L'ENVIRONNEMENT**  
**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION**  
**RELATIVE A L'EXPLOITATION**  
**D'UN PARC EOLIEN A SAINT-VARENT ET SAINT-GÉNÉROUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci doit donner un avis sur la demande d'autorisation présentée par la SARL SAINT-VARENTAIS ENERGIES relative au projet d'exploitation d'un parc éolien de 10 éoliennes sur les communes de SAINT-VARENT et de SAINT-GENEROUX.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a été mis à disposition des Conseillers mi-janvier dernier et qu'une enquête publique est ouverte depuis le 11 février et se terminera le 15 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix favorables et une abstention:

- **EMET** un avis favorable à ce dossier.

*Abstention de M. Christophe DEHAY.*

Reçu en Préfecture  
le 14-02-2019

2)

## DÉNOMINATION DE LA ROUTE RELIANT LA ROUTE DE CONQUENUCHE A MIGNÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la partie des voies communales n° 22 et n° 31 reliant le bas de Conquenuche à Migné, afin de faciliter la localisation des riverains par les services publics et les opérateurs privés.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

→ **DÉCIDE** de dénommer " route du Fief de Migné" la partie des voies communales n° 22 et n° 31 reliant le bas de Conquenuche à Migné.

Reçu en Préfecture

le 14-02-2019

3)

## MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Suite à un avancement d'échelon, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le montant annuel maximal d'un grade du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le tableau des bénéficiaires sera dorénavant constitué de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Groupes	Emplois	Montants annuels maxima non logé	
			IFSE	CIA
ATSEM	Groupe 1	ATSEM	1 680 €	720 €
ATTACHES	Groupe 1	Secrétaire Général	4 060 €	1 740 €
REDACTEURS	Groupe 1	Responsable Finances	3 255 €	1 395 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Groupe 1	Responsable R.H.	2 695 €	1 155 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Groupe 2	Agents d'accueil et du secrétariat – Régisseur école de musique.	1 350 €	580 €
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Groupe 1	Responsable médiathèque	1 505 €	645 €

<b>ADJOINTS DU PATRIMOINE</b>	<b>Groupe 2</b>	Agent d'accueil et d'animation	1 295 €	555 €
<b>ADJOINTS D'ANIMATION</b>	<b>Groupe 1</b>	Agent d'animation périscolaire	1 540 €	660 €
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>	<b>Groupe 1</b>	Responsable de service	3 850 €	1 650 €
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>	<b>Groupe 2</b>	Autres fonctions	1 540 €	660 €
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>Groupe 1</b>	Agents expérimentés, capacités d'expertise	1 540 €	660 €
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>Groupe 2</b>	Agents d'exécution	1 400 €	600 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

→ **DÉCIDE** de modifier selon le tableau précédent les montants annuels maximaux des grades de la liste des bénéficiaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Reçu en Préfecture  
le 14-02-2019

4)

### **ENGAGEMENT ET PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les sommes suivantes :

- 429 € T.T.C., somme qui sera inscrite au budget primitif principal à l'article 2184, opération 151 (4 banquettes école maternelle),
- 404 € T.T.C, somme qui sera inscrite au budget primitif principal à l'article 2188, opération 151 (1 aspirateur pour le bâtiment de l'école de musique et 1 aspirateur pour les bureaux du CSC),

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les sommes précitées.

Reçu en Préfecture  
le 14-02-2019

5)

## DEMANDES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire propose les dates des Commissions "Finances" suivantes : les 11 et 18 mars et le 25 mars prochain à 20 H 30 pour le vote du budget. Le Conseil Municipal du 12 mars prochain sera reporté sauf nécessité.

Il fait part du soutien de la Communauté de Communes du Thouarsais pour le projet de création du crématorium, et de la délibération de la commune de Bressuire lançant son projet de crématorium.

Concernant la salle des fêtes, un arrêté de fermeture d'exploitation a été pris pour un arrêt au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette date pose question aux services préfectoraux qui préféreraient un arrêt immédiat.

- M. MATHE a rencontré des membres du comité départemental de handball pour l'organisation sur la commune d'une demi-journée découverte de ce sport le 1<sup>er</sup> juin, le site retenu est le parvis de l'église.

Il indique que le planning de réservation des salles pour les associations est à l'essai sur le site Internet de la commune depuis ce jour.

Le Forum des associations est prévu le 6 avril prochain. Le thème est à définir.

- M. ROY signale qu'un marquage au sol positionnant les barrières à poser a été fait sur la Place du 14 Juillet, devant l'école. Il demande que les conseillers donnent leur avis sur ce projet.

- Mme RIVEAULT rappelle la date de la commission "Écoles" prévue le jeudi 14 février prochain.

Le carnaval du CCAS aura lieu le 9 mars prochain. L'association "La Brigade" a prévu plusieurs animations.

- Mme BERNARD rappelle la dernière réunion de la commission "Fêtes et cérémonies" :

- pour la date de la Fête de la Musique elle propose le 22 juin prochain. Les conseillers donnent leur accord. Des groupes de musique sont recherchés, elle demande si la municipalité est prête à financer la venue de deux ou trois groupes avec des petits cachets. La question se pose si un cachet doit être donné à tous les intervenants. Après vote, il est décidé que tous les intervenants puissent bénéficier éventuellement d'un cachet.
- pour les festivités du 14 Juillet, une association est recherchée pour organiser le vide-grenier. Une animation de balade à poney est proposée pour l'après-midi. Le coût s'élève à 168 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge cette animation.
- concernant les concours de pétanque de l'été, ils seront organisés par doublettes.

- M. FUSEAU demande si des travaux sont bien prévus par la communauté de communes à la piscine de Saint-Varent. M. le Maire lui répond qu'effectivement une enveloppe de 150 à 200 K€ est budgétée pour divers travaux.

Il demande s'il est prévu une cérémonie pour les départs à la retraite d'agents communaux qui auront lieu cette année. M. le Maire précise que c'est prévu ainsi que la remise des médailles aux agents bénéficiaires. La date reste encore à fixer.

Il demande si la cohabitation entre "Le Patio" et le vendeur ambulant de poulets se passe bien. M. le Maire répond qu'il n'a pas eu de remarques concernant ce sujet depuis longtemps.

- M. GAUTHIER demande si le parcours de la "Butte des Tonnelles" est terminé. M. MATHE répond que le gros nettoyage est effectué et le parcours ouvert. Une réunion est prévue la semaine prochaine à ce sujet.

-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.*

*La Secrétaire de séance,  
Martine ALLAIN.*

*Le Maire,  
Pierre RAMBAULT.*